

Nouméa, le - 9 MAR. 2017

Direction de  
l'Environnement

*Le Directeur*

Service des installations  
classés, des impacts  
environnementaux et  
des déchets

à

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES  
RESIDENCE VALENCIA  
C/O PATRIMOINE IMMOBILIER  
BP 687  
98845 NOUMEA CEDEX

Bureau des installations  
classées pour la protection  
de l'environnement

6, route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :

Objet : visite d'inspection réalisée le 31 janvier 2017 sur l'ouvrage de traitement  
d'épuration des eaux usées de la résidence Valencia, commune de Nouméa

Télécopie :  
20 30 06

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Courriel :  
@

province-sud.nc

Madame,

affaire suivie par

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection qui a  
été réalisée le 31 janvier 2017 sur votre installation de traitement et d'épuration des eaux  
usées de la résidence Valencia, commune de Nouméa.

N° 8423-2017/1-  
ISP/DENV

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et  
satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous  
disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur de l'Environnement**



Jean-Marie LAFOND